Nations Unies S/PV.5039



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5039e séance

Vendredi 17 septembre 2004, à 10 h 55

New York

Président :	M. Yáñez Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-51343 (F)

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol)* : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

A la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Cela a été un mauvais mois pour le Moyen-Orient. Nous avons assisté à une nette augmentation du nombre de victimes de part et d'autre ainsi qu'à une reprise des attentats suicide à la bombe.

Il n'y a pas non plus de bonnes nouvelles à annoncer du côté de la table des négociations et d'un début de mise en œuvre de la Feuille de route. Bien au contraire, le Premier Ministre Sharon aurait publiquement déclaré, hier, qu'Israël ne suivait pas la Feuille de route et qu'il se pourrait qu'il reste en Cisjordanie longtemps après tout retrait de Gaza. Entre-temps, de nouvelles décisions ont été annoncées en ce qui concerne les activités d'implantation de colonies de peuplement et la réforme palestinienne reste dans l'impasse.

Pour ce qui est des événements, les cinq dernières semaines ont été marquées par le premier grand attentat suicide depuis mars de cette année, ainsi que par un certain nombre d'opérations militaires, d'incursions et d'actes de destruction de la part des Israéliens. Le 31 août, 16 Israéliens ont été tués et plus de 100 ont été blessés quand un double attentat suicide à la bombe a frappé deux autobus dans la ville israélienne méridionale de Beer Sheva. La responsabilité de cette attaque terroriste a été revendiquée par le Hamas, qui a déclaré qu'il s'agissait d'un acte de représailles pour l'assassinat par Israël de son dirigeant spirituel et de son successeur au printemps dernier.

Le Secrétaire général a condamné sans réserve et à maintes reprises ces actes de terreur. Une fois de plus, nous demandons à l'Autorité palestinienne de traduire en justice ceux qui sont impliqués dans des actes terroristes et d'honorer les obligations qui lui incombent aux termes de la feuille de route, de même qu'au titre du droit international, en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir de telles attaques.

En tout, 80 Palestiniens et 17 Israéliens ont été tués au cours des cinq dernières semaines; 630 Palestiniens et 133 Israéliens ont été blessés. Ce sinistre bilan signifie que depuis le début de l'Intifada actuelle en septembre 2000, 3 633 Palestiniens et 966 Israéliens ont été tués, et 35 400 Palestiniens et 6 235 Israéliens ont été blessés.

Les opérations militaires israéliennes continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils palestiniens. Ainsi, le 30 août, une fillette palestinienne de 9 ans a été blessée quand un missile a frappé sa maison au lieu d'une voiture lors d'une opération d'exécution ciblée dans la ville de Gaza. Le 7 septembre, une fillette de 10 ans du camp de réfugiés de Khan Younis a été touchée d'une balle à la tête alors qu'elle était assise dans sa classe dans une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Elle a subi une importante opération chirurgicale mais reste dans un état comateux et critique. Nous demandons au Gouvernement israélien de respecter ses obligations juridiques pour ce qui est d'assurer la sécurité des civils palestiniens.

La violence à Gaza et autour de Gaza s'est poursuivie pendant pratiquement toute la période considérée. A plusieurs reprises, des militants palestiniens ont lancé des fusées Kassam contre des colonies de peuplement israéliennes à Gaza, ainsi que contre la ville de Sderot, à l'intérieur d'Israël, ce qui a provoqué des dégâts ainsi que des traumatismes chez plusieurs personnes qui ont dû être traitées. Le 6 septembre, des hélicoptères, des chars et des avions de combat israéliens ont attaqué un centre d'entraînement du Hamas dans la ville de Gaza, tuant 14 Palestiniens – pour la plupart des militants – et en blessant 30. Des militants palestiniens ont ensuite tiré

des fusées Kassam. Le 8 septembre, des troupes israéliennes, appuyées par des chars et des hélicoptères, sont entrées dans la bande de Gaza, au sud et au nord, et ont continué leurs opérations près de Beit Hanoun et du camp de réfugiés de Jabaliya dans le nord de la bande de Gaza pendant quatre jours. Huit autres Palestiniens, dont deux enfants au moins, ont été tués et plus de 50 ont été blessés.

Le 15 septembre, 11 Palestiniens ont été tués, dont une fillette de 11 ans, au cours d'opérations israéliennes à Naplouse et à Djénine, en Cisjordanie. Auparavant, au moins deux Palestiniens, dont un petit garçon de 10 ans, avaient été tués dans une opération israélienne qui avait duré deux semaines à Naplouse et autour de Naplouse, après le meurtre d'un Israélien par un Palestinien près de la colonie de peuplement d'Itamar le 13 août. Des dizaines de Palestiniens avaient été blessés au cours de l'opération. Le 26 août, une fillette de 9 ans et son père ont été blessés quand un hélicoptère a ouvert le feu sur leur maison dans la vieille ville de Naplouse.

Israël a procédé à des exécutions ciblées au cours de la période considérée, tuant cinq Palestiniens et en blessant sept dans l'explosion de la maison d'un activiste du Hamas dans la ville de Gaza, le 18 août. Le 13 septembre, un hélicoptère israélien a frappé et tué trois militants palestiniens alors qu'ils se rendaient dans la zone de Djénine en voiture. Une fois de plus, nous avons déclaré que les exécutions extrajudiciaires étaient illégales. Nous demandons au Gouvernement israélien de cesser immédiatement ces actes.

Comme nous l'avons déjà clairement dit, la destruction généralisée des biens palestiniens par les forces israéliennes suscite des préoccupations quant au châtiment collectif et alimente la violence et l'effusion de sang. Entre le 11 août et le 14 septembre, les forces israéliennes ont démoli 63 maisons et plusieurs bâtiments de plusieurs étages, laissant des centaines de Palestiniens sans foyer. Le 31 août, un garçon palestinien de 14 ans a été tué lors d'une des fréquentes incursions visant à démolir des maisons dans le camp de réfugiés de Rafah. Un autre garçon de 14 ans a été tué dans une incursion le 2 septembre et près de 20 Palestiniens ont été blessés.

Il est préoccupant de voir que les ambulances et les équipes médicales opérant dans le territoire palestinien occupé continuent d'être retardées et soumises à des fouilles, et parfois même à des attaques physiques, de la part des forces israéliennes. Ainsi, le 31 août, une ambulance de la Société de secours médical palestinienne a essuyé des coups de feu alors qu'elle attendait au point de contrôle d'Abu Houli dans la bande de Gaza, ce qui a entraîné des blessures pour le conducteur de l'ambulance et pour un des cinq membres de l'équipe médicale.

Les organismes des Nations Unies sont pénalisés par les restrictions à la circulation imposées par Israël. Pendant le bouclage particulièrement rigide du point de passage d'Erez, instauré depuis le 31 août, le Commissaire général de l'UNRWA, Peter Hansen, s'est trouvé dans l'incapacité de quitter la bande de Gaza pour se rendre en Cisjordanie. Israël a enfreint là l'obligation qui lui incombe, en vertu du droit international et en sa qualité d'État Membre de l'ONU, de garantir la libre circulation du personnel des Nations Unies. Depuis le mois de mars, le personnel des Nations Unies recruté sur le plan national n'est pas autorisé à traverser Erez à bord d'un véhicule, alors que sa traversée à pied a été considérée comme dangereuse. Nous demandons instamment à Israël d'autoriser le personnel recruté sur le plan national à traverser le point de passage en toute sécurité, comme le fait le personnel étranger.

Mais ce sont de loin les civils palestiniens qui pâtissent le plus des sévères restrictions israéliennes à la circulation. Comme il le fait très souvent depuis quelques années, Israël a entièrement bouclé le territoire palestinien occupé depuis le 9 septembre, avant les fêtes juives. Ce bouclage, qui devrait être maintenu au moins jusqu'à la fin du mois de septembre, a quasiment paralysé la vie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et sape tous les efforts visant à redresser l'économie palestinienne moribonde. Par ailleurs, l'année scolaire palestinienne, qui a démarré le 1er septembre, est déjà fortement perturbée par les points de contrôle, les couvre-feux et autres restrictions à la circulation.

Israël continue de confisquer et/ou de terrasser les terres palestiniennes. Au cours du mois écoulé, les forces israéliennes ont de nouveau saisi et arraché, sur plusieurs centaines de dounams, des oliviers, des arbres fruitiers et autres plantations dans la bande de Gaza et en Cisjordanie dans le cadre d'opérations militaires et des travaux d'édification de la barrière israélienne. Nous attendons encore des détails supplémentaires sur le tracé exact des parties de la barrière qui seront érigées en Cisjordanie. Israël revoit en ce moment

même l'emplacement d'importantes sections, conformément au jugement rendu par la Haute Cour de justice israélienne. Actuellement saisie de plusieurs requêtes relatives au tracé de la barrière, la Haute Cour israélienne a ordonné au Gouvernement de répondre à l'avis consultatif rendu le 9 juillet par la Cour internationale de Justice, ce qui pourrait aussi avoir une incidence sur le tracé de la barrière.

Pourtant, Israël continue d'ériger la barrière à l'est de Jérusalem. Des informations indiquent également que les travaux de construction vont être accélérés au sud de Jérusalem. Nous demandons instamment à Israël de remplir ses obligations juridiques, comme exigé dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et dans la résolution de l'Assemblée générale en date du 20 juillet, dans laquelle elle a pris note de l'avis et demandé à Israël de s'acquitter de ses obligations juridiques, d'arrêter les travaux de construction, de démanteler le mur et de dédommager la population touchée. Le Secrétariat travaille actuellement sur les détails de l'établissement d'une liste des dommages, tel que demandé par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général espère présenter des plans à l'Assemblée à la fin du mois au plus tard.

Il a été dit à maintes reprises – et le fait de le répéter ne modifie en rien sa véracité – que seul un règlement négocié entre Israéliens et Palestiniens permettra de mettre un terme au conflit, aux violences et aux souffrances des deux peuples. En l'absence du moindre dialogue politique entre les deux parties, la Feuille de route vers la paix présentée par le Quatuor offre la seule voie réaliste et viable pour sortir de l'impasse actuelle et se diriger vers la reprise du dialogue et des négociations. Le Conseil a approuvé la Feuille de route dans sa résolution 1515 (2003). Le Secrétaire général reste convaincu que la mise en œuvre de la Feuille de route est le seul moyen d'avancer. Cependant, les deux parties ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations minimales au titre de la Feuille de route.

Le 17 août, le Gouvernement israélien a publié des appels d'offre concernant la construction de 1 001 nouvelles unités d'habitation dans les colonies de Cisjordanie. Quelques jours plus tard seulement, les médias signalaient que le Gouvernement israélien avait également approuvé un nouveau plan d'occupation des sols dans le but d'autoriser la construction de 533 unités d'habitation supplémentaires. Cette récente manœuvre du Gouvernement israélien pour étendre les colonies sur le territoire palestinien occupé, sans compter qu'il persiste à ne pas démanteler les colonies avancées érigées depuis mars 2001, va clairement à l'encontre de l'obligation faite par la Feuille de route de geler toute activité de peuplement, y compris l'expansion naturelle, ainsi que du rapport de la Commission d'établissement des faits constituée à Charm el-Cheikh : le rapport Mitchell. Nous exhortons Israël à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et de la Feuille de route.

De son côté, l'Autorité palestinienne n'affiche aucun progrès s'agissant de ses obligations de prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux violences et combattre la terreur et d'adopter de vastes mesures de réforme. Les avancées vers la mise en œuvre de la réforme restent lentes et incertaines, ce qui, comme nous ne cessons de le dire, ne peut tenir qu'à un manque de volonté politique de s'engager sur cette voie.

Dans un discours qu'il a prononcé le 18 août devant le Conseil législatif, le Président Arafat a admis les erreurs passées et réaffirmé l'engagement de l'Autorité palestinienne en faveur de la réforme, promettant qu'un soutien accru serait apporté aux organisation de sécurité et au Premier Ministre Abu Ala. Ces propos sont encourageants. Ils doivent s'accompagner d'actions concrètes. Nous demandons une nouvelle fois au Président Arafat d'engager une véritable réforme des services de sécurité. Il faudrait remanier le système en place de façon qu'il se compose de trois grands services supervisés par des professionnels et placés sous l'autorité d'un ministre de l'intérieur compétent. Ce ministre de l'intérieur devrait, quant à lui, rendre compte à un Premier Ministre doté de véritables pouvoirs. Des progrès réels ne peuvent être retardés davantage.

Il importe que le Conseil prenne note du caractère prioritaire de la réforme dans les affaires intérieures des Palestiniens. Le Conseil législatif a annoncé qu'il suspendrait ses réunions du 7 septembre au 7 octobre en signe de protestation contre le refus du Président Arafat de signer 12 lois adoptées par le Conseil.

Il est toutefois encourageant de voir qu'en dépit du contexte difficile et des restrictions à la liberté de mouvement, l'inscription des électeurs a bien démarré le 4 septembre sous les auspices de la Commission électorale centrale, comme exigé avec insistance par la

communauté internationale. Cependant, il reste encore énormément à faire pour que les élections locales, qui doivent commencer le 9 décembre dans 36 des 128 villes et communes pour s'étaler sur un an, répondent aux normes internationales minimales et puissent être considérées comme libres et régulières par le peuple palestinien et la communauté internationale. Surtout, nous espérons que des élections nationales palestiniennes se tiendront bientôt. Malheureusement, les autorités israéliennes ont fermé trois centres d'inscription et arrêté cinq membres de la Commission palestinienne le 13 septembre dernier. Ces mesures constituant une immixtion inacceptable dans le processus d'inscription électorale à Jérusalem-Est, nous demandons expressément à Israël de faciliter, et non de freiner, l'inscription des électeurs.

L'initiative israélienne concernant le retrait de toutes les forces armées de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie ainsi que l'évacuation de toutes les colonies implantées dans la bande de Gaza et de quatre autres situées dans le nord de la Cisjordanie jouit d'un soutien considérable en Israël. Selon les sondages d'opinion, la cote de popularité de ces plans continue d'avoisiner 60 %, malgré l'opposition virulente de certains éléments de la communauté des colons. Les préparatifs avancent pour les mettre en œuvre. Le 31 août, le Premier Ministre Sharon a souligné sa volonté de mettre en œuvre l'initiative et a présenté l'échéancier du processus législatif, qui a déjà été enclenché. Le 14 septembre, le Cabinet de sécurité a approuvé une série de textes législatifs relatifs à la conduite d'un plan de désengagement, qui définissent notamment les principes régissant l'évacuation des colonies et le dédommagement des colons. Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé l'idée d'un dédommagement immédiat pour les colons qui partiraient de leur plein gré. Le 24 octobre, autrement dit avant de présenter ses plans à la Knesset, le 3 novembre, le Gouvernement devrait examiner un texte plus général sur l'initiative.

Nous n'avons cessé de souligner l'importance extrême du climat dans lequel s'inscrit le retrait israélien. Au début de cet exposé, j'ai parlé de l'absence de progrès vers un retour à la table des négociations ou vers la mise en œuvre de la Feuille de route. Nous sommes donc alarmés par les propos récemment tenus par le Premier Ministre Sharon, lorsqu'il a déclaré qu'Israël ne suivait pas la Feuille de route et pourrait encore être présent en Cisjordanie bien après le retrait de Gaza.

Comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, le Quatuor est convaincu que l'initiative de retrait israélienne est l'occasion de susciter un nouvel élan en faveur du progrès vers la paix. Mais cela ne peut se faire que si les quatre exigences fondamentales énoncées dans la déclaration faite le 4 mai par le Quatuor sont satisfaites. Premièrement, le retrait israélien doit être complet ; deuxièmement, il doit mettre fin à l'occupation de la bande de Gaza et doit être accompagné de mesures similaires en Cisjordanie ; troisièmement, il doit se dérouler dans le cadre de la Feuille de route et de la vision de deux États ; et quatrièmement, il doit être effectué en pleine coordination avec l'Autorité palestinienne et le Quatuor. Ces conditions sont les éléments mêmes qui sont à la base d'une mise en œuvre réussie de la Feuille de route.

Les représentants du Quatuor doivent tenir des consultations la semaine prochaine ici à l'ONU afin de débattre de l'initiative de retrait et d'examiner l'évolution de la situation sur le terrain. Il y a quelques jours, les envoyés du Quatuor se sont rencontrés pour préparer cette réunion. Le Comité spécial de liaison, principal organe de coordination des donateurs, a décidé de reporter sa réunion prévue dans le courant de ce mois, mais continue de tenir des consultations étroites sur la manière dont la communauté des donateurs peut aider les parties à transformer l'initiative de retrait israélienne en un progrès important et sur la façon de faire en sorte que les donateurs puissent contribuer à un redressement durable de l'économie palestinienne et de commencer le processus tant attendu d'édification de la nation.

La revitalisation de l'économie palestinienne est un élément indispensable sur la voie de la paix et reste la préoccupation principale de la communauté des donateurs à ce stade extrêmement critique. Quarante-sept pour cent de la population palestinienne vit actuellement dans la pauvreté. Le taux de chômage parmi les Palestiniens est de 34,3 %, d'après le Bureau palestinien de statistique. A l'heure actuelle, l'UNRWA et le Programme alimentaire mondial fournissent régulièrement une aide alimentaire à près de1,5 million de bénéficiaires – 39 % de l'ensemble de la population palestinienne dans le territoire occupé – et l'UNRWA fournit aujourd'hui 10 fois plus de nourriture qu'avant septembre 2000. Compte tenu du manque d'accès à

d'autres possibilités d'emplois, l'Autorité palestinienne fait travailler 41 % de tous les salariés qui ont tous un grand nombre de parents à charge. En dépit de l'appui extérieur à grande échelle dont bénéficie l'Autorité palestinienne, cette dernière a des problèmes budgétaires et risque de se trouver bientôt dans l'incapacité de continuer à verser les salaires. Il en résulterait un effondrement économique total dans l'ensemble des zones palestiniennes.

Pour ce qui est de la situation sur la Ligne bleue, il y a eu un certain nombre de violations aériennes de la part d'Israël. Après une période initiale de calme après l'exposé présenté le mois dernier, deux violations aériennes ont été enregistrées le 30 août. Les 8 et 9 septembre, il y a eu au total 13 violations aériennes. Nous lançons un nouvel appel à Israël pour qu'il mette fin à ces violations, et nous rappelons à toutes les parties qu'une violation ne saurait et ne peut en justifier une autre.

Je souhaiterais passer brièvement à la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité pour signaler que le Secrétaire général a pris note de la demande qui lui a été soumise de faire rapport sur la mise en œuvre de la résolution. J'informe le Conseil que des contacts et des consultations ont été entrepris à cette fin. Le Secrétaire général devrait faire rapport au Conseil dans le délai de 30 jours fixé par la résolution 1559 (2004).

J'ai le regret de signaler qu'aucun progrès n'a été enregistré dans la voie des négociations entre Israël et la Syrie. Les tensions ont augmenté après le double attentat suicide à la bombe de Beer Sheva le 31 août, mais nous espérons qu'aucune des deux parties ne sera tentée de commettre des actes susceptibles d'accroître les risques d'instabilité dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, et c'est là une note plus positive, les médias ont annoncé que le Président Assad aurait indiqué qu'il souhaitait reprendre les négociations avec Israël. Il est de la plus haute importance qu'Israël et la Syrie reprennent leurs négociations de paix suspendues, afin de mettre en œuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Notre objectif doit rester un règlement juste, durable et complet au Moyen-Orient.

Je voudrais, pour terminer, dire que, comme cela a trop souvent été le cas ces derniers mois, il y a peu d'éléments positifs à noter et à signaler, mais au contraire, matière à se décourager. Le vide continu en termes d'un processus de paix actif est particulièrement troublant. Comme nous le savons tous, la nature a horreur du vide. L'absence d'un espoir de règlement pacifique entraîne le désespoir, renforce les extrémistes et aboutira à coup sûr à la poursuite de la violence et de l'instabilité. Néanmoins, l'initiative de retrait israélienne, si – et je le répète, si – elle progresse comme il faut, pourrait ramener les Israéliens et les Palestiniens à la table des négociations. Si c'est le cas, cela pourrait être un tournant qui pourrait également en fin de compte entraîner dans les voies des négociations avec la Syrie et le Liban. Pour que cela se produise, les parties auront indéniablement besoin de beaucoup d'encouragement et d'appui de la part de la communauté internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.